



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

CSA-L du 23 juin 2025

Point Fusion Lille Gares-Ferroviaire

Monsieur le Président,

Aujourd’hui est soumis au vote des organisations syndicales le point relatif à la fusion des brigades Lille Gares et Lille Ferroviaire.

Après plusieurs RIM et GT sur ce dossier, force est de constater que, pour les OS, **le compte n'y est toujours pas**. Une nouvelle fois, l’administration se retranche derrière des chiffres, sans prendre suffisamment en compte l’impact humain.

L’intersyndicale douanière des Hauts-de-France regrette profondément que la mission de sûreté transmanche ferroviaire, jusqu’alors exercée par la douane, soit une nouvelle fois **externalisée**, alors même que la menace terroriste reste à un niveau élevé. Cette mission, stratégique, aurait dû rester du ressort de l’État. Les collègues de la BSI Lille Gares n’ont jamais démerité.

Nous dénonçons également **la fermeture d'une brigade sur le secteur lillois**, qui constitue une perte d’identité opérationnelle et un affaiblissement du maillage territorial.

La Direction de Lille est, et reste, **la grande oubliée du Brexit**, malgré les nombreuses promesses formulées ces dernières années par la DG et les ministres successifs.

L’ensemble des organisations syndicales exige **une égalité de traitement entre les deux brigades** concernées par la fusion. La BSE Lille Ferroviaire doit obtenir **le statut de brigade restructurée**, au même titre que la BSI Lille Gares. Les agents subiront les mêmes impacts : changement de site, perte de missions embarquées, et diminution indemnitaire.

Nous demandons l’octroi d’une **super-priorité avec 200 points** pour permettre aux agents, s’ils le souhaitent, de quitter la résidence unique de Lille Surveillance d’ici fin 2027.

Il est impératif que tous les agents soient **formés à la supervision** au plus vite, et que **la prime supervision soit versée dès janvier 2026** aux agents des deux brigades, de manière pérenne, et non provisoire comme cela a pu être le cas dans certains aéroports.

Nous demandons également en parallèle que les agents de la future unité soient **consultés sur l’organisation du service**, notamment pour l’établissement des cotations. Leur implication **réelle** est essentielle à la réussite d’une telle réorganisation sans renier l’impératif opérationnel dévolu à l’encadrement : bienveillance, équité et bon sens.

Enfin, compte tenu des responsabilités confiées à la future brigade, nous exigeons :

- Une **vigilance renforcée** sur l’exécution de la mission de sûreté par la société privée,
- Le **maintien de la NBI**, et son **versement à l’ensemble des agents** concernés.

NON À UNE RESTRUCTURATION AU RABAIS !

RESPECT ET ÉGALITÉ POUR TOUTES ET TOUS !